

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2012

DCM N° 12-03-04

Objet : Subventions dans le cadre du dispositif « Habiter mieux ».

Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire

Par délibération du 24 novembre 2011, le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans le dispositif « Habiter Mieux », dispositif d'aide à la rénovation thermique des logements, destinée à améliorer la performance énergétique des logements d'au moins 25%, et qui s'adresse aux propriétaires occupants.

Dans ce cadre, la Ville a décidé de verser une aide forfaitaire de 500 € pour tout projet subventionné dans le cadre du dispositif « Habiter Mieux ».

Après examen d'une première série de dossiers, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention globale de 3 500 € répartie conformément au tableau figurant ci-dessous.

Les caractéristiques des opérations destinées à être subventionnées sont décrites dans le tableau joint au présent rapport.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du Conseil Municipal du 24 novembre 2011 portant engagement de la Ville de Metz dans le programme « Habiter Mieux »,

VU les demandes transmises par l'Agence Nationale de l'Habitat par courrier en date du 2 février 2012 concernant le soutien à sept logements occupés du parc immobilier privé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'accorder** aux différents porteurs de projets concernés une subvention globale de 3 500 €, répartie comme suit :

Propriétaire	Type de demandeur	Nombre de logements	Participation "Habiter Mieux"
M. Salvatore CENTONZE	Propriétaire occupant	1	500 €
Mme Huguette GRANDDIDIER	Propriétaire occupant	1	500 €
M. et Mme Nasradine MEBARKI	Propriétaire occupant	1	500 €
M. Benoit MEDOC	Propriétaire occupant	1	500 €
Mme Zineb NIAL	Propriétaire occupant	1	500 €
M. Mustapha YUCE	Propriétaire occupant	1	500 €
Mme Concetta ZAMPAGLIONE	Propriétaire occupant	1	500 €

- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir concernant la présente,

- Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Mission Habitat et Logement
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 8.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42

Absents : 13

Dont excusés : 12

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE